

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraiie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraiie.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES A DOMFRONT EN POIRAIE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 13 février 2026, la Commission permanente du Département de l'Orne met à disposition de la commune de Domfront en Poiraise, à titre gratuit, un garage situé dans les locaux du service des routes départementales de La Croix des Landes à Domfront.

Ces locaux comprennent une fosse de visite et un accès à l'électricité.

L'utilisation de ce garage est strictement limitée aux opérations d'entretien courant des véhicules communaux (vidanges, contrôles techniques préparatoires, petites réparations mécaniques, remplacement de pneus, etc).

Cette convention est consentie à compter, rétroactivement, du 1^{er} décembre 2025 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un mois avant la date d'échéance annuelle.

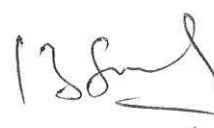
Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un garage situé à La Croix des Landes à Domfront,
- **De charger** Monsieur le Maire de retourner un exemplaire de cette convention auprès du Département de l'Orne.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé

Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraiie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraiie.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 20

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

3. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – TOUS BUDGETS – PRINCIPAL ET ANNEXES.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 30 mars 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU Compte Financier Unique est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes et M4 (photovoltaïques).

Les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget.

I – le budget principal :

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat Restes à Réaliser 2025	Résultat cumulé (en €)
Total	-126 400,40	1 336 654,27	- 49 469,00	1 160 784,87
Fonctionnement	408 747,18	755 172,46		1 163 919,64
Investissement	-535 147,58	581 481,81	- 49 469,00	- 3 134,77

II – le budget annexe lotissement Beausoleil

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	0,00	-610,86	-610,86
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	-610,86	-610,86

III – le budget annexe lotissement Braudière

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	0,00	-0,32	-0,32
Fonctionnement	0,00	-0,32	-0,32
Investissement	0,00	0,00	0,00

IV – le budget annexe lotissement René Vézard

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	0,00	16 593,58	16 593,58
Fonctionnement	0,00	16 593,58	16 593,58
Investissement	0,00	0,00	0,00

V – le budget annexe photovoltaïques

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	6 359,29	13 838,97	20 198,26
Fonctionnement	12 622,29	13 603,15	26 225,44
Investissement	- 6 263,00	235,82	-6 027,18

Le vote par le Conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire se retire pour le vote de l'ensemble des Comptes Financiers Uniques

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'APPROUVER** les Comptes Financiers Uniques 2025 pour le budget principal et les budgets annexes.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé

Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

4. BUDGET PRINCIPAL DE DOMFRONT EN POIRAIE ET BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUES – AFFECTATION DES RÉSULTATS

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	5 364 820,26 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	4 956 073,08 €
Résultat de l'exercice - EXCÉDENT	408 747,18 €
Résultat reporté de 2024 est de	755 172,46 €
Excédent de fonctionnent cumulé	1 163 919,64 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	3 042 015,54 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 577 163,12 €
Résultat de l'exercice - DÉFICIT	- 535 147,58 €
Le résultat reporté de 2024 est de	581 481,81 €
Excédent d'investissement cumulé	46 334,23 €
Reste à réaliser dépenses	845 050,00 €
Reste à réaliser recettes	795 581,00 €
Besoin de financement au 1068	3 134,77 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

➤ **d'affecter** ce résultat ainsi qu'il suit :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté :	1 160 784,87 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	3 134,77 €

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUES

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	15 154,04 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 531,75 €
Résultat de l'exercice - EXCÉDENT	12 622,29 €
Résultat reporté de 2024 est de	13 603,15 €
Excédent de fonctionnement cumulé	26 225,44 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	157 709,47 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	163 972,47 €
Résultat de l'exercice - DÉFICIT	- 6 263,00 €
Le résultat reporté de 2024 est de	235,82 €
Déficit d'investissement cumulé	- 6 027,18 €
Reste à réaliser dépenses	00,00 €
Reste à réaliser recettes	00,00 €
Besoin de financement au 1068	6 027,18 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

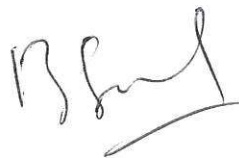
➤ **d'affecter** ce résultat ainsi qu'il suit :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté :	20 198,26 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	6 027,18 €

➤ **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.
La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé

Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

5. DOMFRONT EN POIRAIE – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de **maintenir/augmenter/diminuer** fixer les taux comme suit :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 10,53 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 42,33 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 19,08 %

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De MAINTENIR** les taux d'imposition 2026 comme suit :
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 10,53 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 42,33 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 19,08 %
- **De charger** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé

Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraiie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraiie.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

6. BUDGET PRINCIPAL DE DOMFRONT EN POIRAIE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 proposé par Monsieur le Maire, qui s'équilibre à :

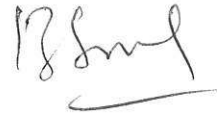
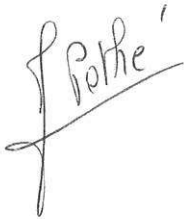
- 6 091 284,87 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 4 588 167,02 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.
La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé

Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poirais, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poirais.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

7. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BEAUSOLEIL » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

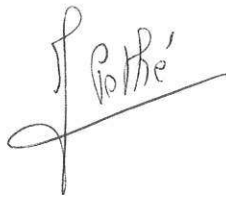
Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe lotissement « Beausoleil » de Rouellé, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 8 163,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 7 874,56 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.
La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé



Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

8. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BRAUDIÈRE » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe lotissement « Braudière » de La Haute-Chapelle, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 58 657,50 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 54 198,88 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.
La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé



Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Suffrages exprimés : 21

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

9. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RENE VEZARD » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe lotissement « René Vézard » de Domfront en Poiraise, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 494 555,23 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 486 552,23 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.
La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé

Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

10. BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAIQUES » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe Photovoltaïque, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :


- 33 998,26 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 14 027,18 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.
La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé

Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

11. MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE REGLEMENT DES LOYERS ET CHARGES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code monétaire et financier ;

VU l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques relative aux moyens de paiement des produits locaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de moderniser les modes de paiement proposés aux locataires des logements communaux ;

CONSIDÉRANT que le prélèvement automatique (mandat SEPA) permet de sécuriser le recouvrement des recettes, de simplifier les démarches des usagers et de réduire les coûts de gestion administrative ;

CONSIDÉRANT que ce mode de paiement reste facultatif et repose sur le consentement exprès du locataire ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre technique nécessite une convention avec le comptable public (Trésorerie) ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement pour les loyers et charges des logements appartenant à la commune.
- **DE PRÉCISER** que ce service est gratuit pour l'utilisateur et facultatif.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant aux baux de location ou la convention de prélèvement à passer avec chaque locataire volontaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, notamment le contrat de service pour l'utilisation du prélèvement SEPA.
- **DIT** que les frais éventuels de rejet de prélèvement pour défaut de provision pourront être imputés au locataire, conformément à la réglementation en vigueur

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé



Le Maire,
Bernard Soul



DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poiraiie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraiie.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

12. TARIFS DROIT DE PLACE, ELECTRICITE ET EAU – FOIRE DES RAMEAUX A COMPTER du 01 MARS 2026

Vu la délibération du 24 septembre 2015 instituant un tarif pour les cirques.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, d'appliquer pour la FOIRE DES RAMEAUX, (itinérants, cirques, gens du voyage, forains...), stationnés sur le domaine public, comme suit :

- **Droit de place** :
 - 0.30 € le m²

- **Forfait électricité** :
 - Pour les petits manèges (exemple « pêche aux canards »)... 15 € / JOUR
 - Pour les gros manèges 32 ampères.....30 € / JOUR

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De valider** les tarifs proposés ci-dessus,
- **D'appliquer** ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2026,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Michelle Pothé

Le Maire,
Bernard Soul

